Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_256_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-256-2026

Objet : Modalités de consultation du Conseil de développement de l'association de la population pour la conception, la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'agglomération

L'an 2026 le 22 octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Violaine CATHELIER pouvoir à Philippe PIERRE, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Fanny YOUNSI, Karine GUGUEN pouvoir à Arnaud LE BRETON, Isabelle IMBERT pouvoir à Boris GUILLOU, Aline LE BOEDEC pouvoir à Hervé GUIHARD, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Raphaël LE MEHAUTE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Carine MEROT pouvoir à Olivier MEROT, Jean Charles MINIER pouvoir à Marc PICQUETTE, Pascale RIMAURO pouvoir à Sylvie GUIGNARD,

MEMBRES ABSENTS

Hugues LESAGE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_256_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-256-2026

Rapporteur : Monsieur Thierry SIMELIERE

Objet : Modalités de consultation du Conseil de développement de l'association de la population pour la conception, la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'agglomération

EXPOSE DES MOTIFS

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'article L5211-11, invite le Conseil d'agglomération, après chaque renouvellement de l'organe délibérant, à débattre des conditions et modalités de consultation du conseil de développement, et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

1- Conseil de développement

Saint-Brieuc Armor Agglomération est dotée, depuis 2021, d'un conseil de développement, qui, conformément aux dispositions du CGCT, a vocation à participer par ses avis à la construction des politiques publiques locales. Il s'appuie sur le volontariat et le bénévolat de ses membres et leur expertise citoyenne et professionnelle.

Ses 79 membres sont désignés de sorte à refléter la population et la société civile du territoire, au sein d'un collège citoyen (40 membres), et de 3 collèges où siègent des représentants de structures et organismes : collège « mutations économiques », collège « Transitions écologiques et énergétiques », et « solidarités et cadre de vie ».

Les membres travaillent collectivement pour produire des avis ou des contributions qui viennent éclairer et questionner les élus, dans le souci de l'intérêt général. Ces avis sont intégrés au processus délibératif via des présentations auprès les instances pertinentes au regard du sujet, et leur mention dans les exposés introductifs des délibérations concernées.

Conformément au règlement intérieur du conseil de développement, et à la charte de coopération avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, un renouvellement des membres a été mené à l'été 2026. Installé officiellement lors d'une réunion plénière le 13 octobre 2026, il pourra poursuivre sa collaboration avec la collectivité à travers les travaux qui seront menés en réponse aux saisines mais aussi avec des travaux de sa propre initiative (auto-saisine), ainsi que l'organisation de temps forts ouverts à la population, dans un rôle d'animation du territoire.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_256_2026-DE

Saint-Brieuc Armor Agglomération met à disposition du conseil de développement les moyens nécessaires à son fonctionnement, tant logistiques (mise à disposition de salles de réunion), que financiers (budget annuellement dédié à ses activités) et humains (O,7 ETP pour l'animation). Le 8e Vice-Président est chargé des relations avec le conseil de développement, et rencontrera régulièrement, à ce titre, ses membres dirigeants, pour valider conjointement le programme de travail et présenter les suites données par l'agglomération aux avis du conseil.

Conformément au CGCT, l'agglomération saisit le Conseil de développement sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Il est souhaité que le conseil soit également sollicité sur les sujets concernant les compétences de l'agglomération touchant les habitants dans leur quotidien (transports, déchets etc.) aussi bien que sur les grands projets et enjeux du mandat (eau, santé etc.).

Enfin, la présentation chaque année, en Conseil d'agglomération, du rapport d'activités du Conseil de développement, permet un suivi des contributions et un échange sur les suites données.

2- Instances de concertation partenariales

Saint-Brieuc Armor Agglomération dispose de plusieurs autres instances de concertation de la population où des représentants d'association, structures et organismes, apportent leur expertise d'usage et contribuent à la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des politiques publiques :

- la, Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), dont le rôle est de suivre les **services publics délégués** par la Collectivité à des tiers (notamment via une délégation de service public) dans un esprit de transparence et d'amélioration du service.

- la commission intercommunale d'accessibilité, intervient dans le champ des **transports et de l'aménagement** relevant de la compétence de l'agglomération. Elle est composée notamment de représentants d'associations ou organismes prenant en compte tous les types de handicap, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers.

- le **conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)**, cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes, dans lequel sont représentés des associations, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes,

- les **comités partenariaux des grands schémas** (notamment : Plan de déplacement urbain, Plan alimentaire territorial, Plan climat Air Énergie territorial, programme Local de l'Habitat).

3- Association de la population

Ponctuellement, dans le cadre de ses compétences et projets, l'agglomération mène auprès du grand public toutes les les concertations prévues par les textes, comme par exemple dans le cadre de l'adoption de son premier PLUi.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_256_2026-DE

Au delà de la réglementation, l'association des citoyens prend également la forme de temps d'échanges sur les enjeux du territoire, dans le cadre de :
- **réunions publiques**,
- d'**enquêtes par questionnaires**, telles que celles menées en 2025 sur le goût de l'eau ou encore sur la perception du changement climatique afin de permettre au grand public de contribuer au renouvellement du PCAET.

- de **comités d'usagers** et de sollicitations individuelles d'habitants, sur des sujets très concrets. Le comité citoyens du Plan de déplacement urbain, a ainsi par exemple organisé avec les services de l'agglomération un défi mobilités en 2025. Les « testeurs d'eau », est un groupe mis en place en 2026, et constitué d'habitants formés pour remonter les anomalies à la régie de l'Eau.
- **d'ateliers de concertation** où les habitants contribuent directement, sous la forme d'ateliers d'intelligence collective, à l'élaboration des politiques publiques, par exemple en 2025 dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations (PAPI), ou encore dans le cadre du Schéma Directeur des Énergies renouvelables (SDENR).

Une **attention particulière est portée aux habitants de moins de 30 ans** :
- une enquête menée en 2024, a permis d'actualiser le portrait des jeunesses du territoire et d'identifier leurs enjeux prioritaires,
- L'étude 2025 de l'observatoire territorial du logement des étudiants de SBAA a été élargie couvrant l'ensemble des 15-29 ans, et non plus uniquement sur les étudiants,
- Le projet « Place aux jeunes », en cours dans le cadre d'un échange européen, met les jeunes au cœur des processus de concertation dans les projets d'aménagement,
- les actions de soutien à l'engagement des jeunes expriment la volonté qu'ils soient pleinement parties prenantes des politiques publiques qui les concernent.

Pour ce nouveau mandat, les élus souhaitent poursuivre les modalités d'association de la population décrites ci-dessus, mais aussi **renforcer le lien de proximité et le dialogue avec les habitants**, en mettant en place :

- un **projet de mandat réécrit, plus simple et plus lisible**, afin que les habitants et les forces vives du territoire puissent se l'approprier.

- une **communication renforcée sur les sujets sensibles** tels que la mise en place de la Teomi ou la rocade d'agglomération,

- des **réunions publiques thématiques, chaque trimestre**, véritables temps de rencontre des citoyens sur les projets et enjeux concrets du territoire, en présence des élus et des directeurs qui suivent les dossiers, pour informer, éclairer, et débattre.

- une **enquête auprès des habitants**, concernant le territoire et les services rendus par l'agglomération.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_256_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales , et notamment l'article L5211-11-2

VU la Charte de coopération entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Conseil de développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Le Bureau statutaire saisi en date du 8 octobre 2026

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE de poursuivre la collaboration avec le conseil de développement selon les modalités approuvées lors de sa création en 2021.

AFFIRME sa volonté d'un dialogue régulier et constructif avec la population, tant dans les instances formelles de concertation que lors de temps d'échanges ouverts à tous, concernant les grands enjeux du territoire.

DECIDE de consulter les habitants à travers une large enquête concernant le territoire et les services rendus par l'agglomération.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 22 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND